

RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 5 items suivants une approche factuelle et objective : vous préciserez sur quels faits significatifs vous vous appuyez.

Capacité à appréhender les enjeux des dossiers traités

Maîtrise de l'expression écrite et orale

Capacité d'anticipation et d'innovation

Aptitude à exercer des responsabilités particulières

Aptitude à l'encadrement